

RETOUR SUR LES EXIGENCES D'UNE RECHERCHE PARTICIPATIVE EN ÉDUCATION PERMANENTE

Par Christine Mahy, Jacqueline Fastrès et Jean Blairon

En 2018, le gouvernement de la Fédération Wallonie Bruxelles publie une version réformée du Décret de 2003 relatif aux actions d'éducation permanente.

De nombreuses transformations y sont introduites, parmi lesquelles l'introduction d'une nouvelle action éligible : la recherche participative.

Celle-ci désigne une production critique (à l'instar des analyses ou des études) qui est bien davantage valorisée que d'autres productions, puisqu'elle est jugée équivalente à 10 points d'activité (soit un tiers de la quantité annuelle de points activité correspondant au forfait supérieur de la catégorie « Services, outils et recherche » (dite « axe 3 »)).

Les exigences spécifiques qui sont liées à cette activité hautement valorisée sont décrites comme suit :

Article 22. - Outre les critères définis aux articles 20 et 21, la recherche participative remplit les conditions spécifiques suivantes :

1° être déployée au sein de l'association, chez ses partenaires et dans l'espace public, de la phase initiale à la rédaction finale ;

2° en amont, impliquer collectivement les participants dans le choix de l'objet et dans la formulation de la question de la recherche ;

3° impliquer, également les participants dans la détermination de la méthode et dans la démarche de la recherche ;

4° en aval, présenter et mettre en débat public les résultats de la recherche participative ;

5° se dérouler sur une période d'au moins 6 mois.¹

Notre expérience en matière de réalisation de recherches participatives concerne deux occurrences, toutes deux réalisées en partenariat étroit avec le RWLP : la première porte sur « L'argent des pauvres » (tel qu'il est vécu par les premiers concernés, tel qu'il est qualifié, jugé et normé par les professionnels), qui s'est déployée pendant toute l'année 2023 et continue à cette date encore et pour au moins deux ans, à faire l'objet d'interventions publiques ; la seconde est encore en cours et sa confection prendra au moins dix-huit mois ; elle est consacrée à la question du droit, pour des personnes en situation de pauvreté, à une alimentation saine, locale et solidaire, et pour des artisans et producteurs locaux réunis en coopérative (en l'occurrence [Paysans-Artisans](#)), de rendre leurs produits accessibles à d'autres consommateurs que ceux qui leur sont habituellement assimilés à leur corps défendant, c'est-à-dire les « bobos », tout en leur assurant un revenu décent.

¹ Arrêté du gouvernement du 02 05 2019, https://educationpermanente.cfwb.be/fileadmin/sites/edu_perm/uploads/Document/Textes_reglementaires/AG_Modifie290920_VersionCoordonnee.pdf

Le présent texte développe une intervention qui a eu lieu à propos de la publication d'une partie de la recherche consacrée à l'argent des pauvres par l'Association Belge francophone pour la Formation, la Recherche et l'Intervention Sociale (ABFRIS)². L'association, qui réunit des académiques, des chercheurs, des enseignants, des formateurs et des professionnels, tous concernés par l'intervention sociale, a en effet souhaité rencontrer les auteurs de cette recherche participative, notamment pour concevoir avec eux la manière de faire vivre cette recherche auprès de toutes celles et ceux qui peuvent être concernés par son objet (le 14 mars 2025).

Une des raisons d'être de l'ABFRIS est de contribuer à développer autant que faire se peut ce que l'association définit comme « croisement des savoirs », incluant ceux qui sont produits par les citoyens et les groupes concernés par l'objet de la recherche.

Lors de cette rencontre, l'occasion a été donnée à certains des militants et professionnels du RWLP qui ont fait partie du groupe de recherche consacré à « l'argent des pauvres » de faire retour sur cette expérience. Deux éléments saillants ont été exprimés par eux : l'importance, non seulement, d'avoir été écoutés, mais encore entendus (Alain Delhay) ; la volonté de s'investir dans un tel projet pour avoir une chance de peser sur les orientations politiques qui déterminent la manière dont certaines professions encadrent ou interfèrent dans la gestion effectuée par les pauvres de leur argent (Jean-Luc Vyncke).

En ce qui concerne les auteurs de cette analyse, nous avons souhaité faire état des exigences particulières qu'une « recherche participative » comporte, par rapport à d'autres types de recherches ou d'études. Ce sont ces exigences et l'interprétation réflexive que nous en avons construite que nous essayons de partager dans cette analyse.

En effet, nous trouvons que la dimension participative peut faire l'objet d'un abaissement du seuil d'exigence défini dans l'arrêté (par exemple lorsqu'on fait équivaloir automatiquement recherche-action et recherche participative) ou être voilée par une relation idyllique ou magique de l'expérience, comme si la construction collective de savoirs pouvait être garantie par la seule décision d'y procéder, décision qui peut elle-même constituer une manifestation de condescendance de la part des professionnels de la recherche.

EXPÉRIMENTATION ET ÉPREUVES

Nous décrirons donc la recherche qualifiée de participative par le Décret de 2018 comme une forme spécifique d'expérimentation.

Selon nous, il s'agit en effet d'expérimenter à chaque réalisation les **manières possibles (il y en a souvent plusieurs) d'affronter des épreuves spécifiques dont une partie sont auto-imposées.**

Nous empruntons le terme « épreuve » à Luc Boltanski³. Une épreuve, c'est une exigence à propos de laquelle se joue la légitimité de l'action, par exemple le fait qu'une décision sur ce qu'est la réalité soit prise « en justice ». Prenons un collège de délibération. Il va statuer sur le fait que tels étudiants peuvent recevoir le titre scolaire correspondant à une réussite : la réalité de leur vie s'en trouve de fait transformée (par exemple : « ils ont un master »).

Pour pouvoir prétendre au fait que leurs décisions sont prises « en justice » (et qu'elles sont donc légitimes) les membres du collège s'efforcent de satisfaire à des « épreuves » qu'ils ont à respecter (par exemple : le règlement des examens) ou qu'ils s'imposent : définir des critères, décider de procédures, vérifier que

2 Collectif RTA-RWLP, *Mémo sur l'argent des pauvres*, collection Pépites, Bruxelles, Association Belge francophone pour la Formation, la Recherche et l'Intervention Sociale (ABFRIS), 2024.

3 Cf. L. Boltanski, *De la critique, Précis de sociologie de l'émancipation*, Paris, Gallimard, 2009.

celles-ci sont mises en œuvre d'une manière constante et semblable pour tous les récipiendaires, quelle que soit par exemple leur classe sociale ou leur genre.

Nous dirons donc qu'une recherche participative se caractérise par l'identification et la définition d'épreuves auxquelles ses protagonistes acceptent de chercher à trouver réponse.

QUELLES ÉPREUVES SPÉCIFIQUES À UNE RECHERCHE PARTICIPATIVE ?

Sans prétendre que certaines de ces épreuves ne concernent pas d'autres catégories de recherches, nous pensons que la recherche participative se doit d'affronter toutes les épreuves qui suivent. Nous les avons formulées sous forme de questions, pour bien montrer qu'il s'agit pour le groupe de participants de trouver réponse aux dites épreuves : de trouver une ou plusieurs manières de satisfaire à l'épreuve.

1) COMMENT ÉVITER L'EXPLOITATION ?

Il s'agit ici que la relation entre les protagonistes échappe à ce jeu de dupes : « Donne-moi ton vécu, j'en ferai mon miel et ma carrière ».

Comme toute œuvre participative (par exemple artistique) la question est ici : qu'est-ce qui revient à qui ? Par exemple, dans l'animation-création mise au point par Daniel Séret et Christine Mahy, il ne s'agit pas que l'artiste valorise seul la production finale : la question de « comment ça revient aux populations ? » est ici primordiale⁴.

En l'occurrence, pour la recherche participative sur l'argent des pauvres, le « retour » comprend a minima une tentative de transformation de la manière dont cette question de l'argent est socialement traitée (par le déni, la méconnaissance, la mésinterprétation, l'abus...).

2) COMMENT ÉVITER DE REFAIRE LE COUP DU « BUREAU DES MÉTHODES » ?

On sait que l'ingénieur Taylor, dénué de connaissances sur le processus de fabrication industrielle (sur le « métier » des ouvriers), a observé comment ceux-ci s'organisaient pour produire, leur a volé leurs inventions et manières de faire, les a transformées en organisation contrainte au bénéfice des maîtres du travail. C'est l'action du « Bureau des méthodes » bien analysée par Danièle Linhart notamment⁵.

Il n'est pas rare que des vols de manières de faire aient lieu dans la réalisation de recherches dans le champ social et que leurs résultats soient « revendus » et imposés comme « bonnes pratiques », parfois sans prise en compte du contexte déterminant où ces manières de faire ont été développées, quand ce n'est pas à contresens des pratiques observées.

3) COMMENT LA DÉMOCRATIE CULTURELLE EST-ELLE À L'ŒUVRE DANS LA RECHERCHE PARTICIPATIVE ?

Rappelons que le terme de « démocratie culturelle », forgé par Marcel Hicter, est sans doute porteur de trois sens différents et complémentaires :

- *un dialogue égalitaire entre les cultures (ce qui s'éloigne de l'opposition « haute culture » et*

4 Cf. J. Blairon et J. Fastrès, *Luttes culturelles, luttes sociales, Analyses d'éducation permanente*, 2006, pp. 35 et sq. <https://intermag.be/images/stories/pdf/miroir.pdf>

5 *La grande invention organisationnelle de Taylor consiste à ce que la direction puisse réunir – et s'approprier – l'ensemble des connaissances détenues par les ouvriers, les classer, en faire la synthèse, puis en tirer des règles, des process, des prescriptions, des feuilles de route. Bref, in fine, à ce que la direction puisse dire aux ouvriers en quoi consiste leur travail. Il s'agit d'un transfert des savoirs et du pouvoir, des ateliers vers l'employeur, et d'une attaque en règle visant la professionnalisation des métiers.* (D. Linhart, <https://multinationales.org/fr/actualites/daniele-linhart-les-methodes-de-management-centrees-sur-le-savoir-etre-des>)

« basse culture », mais aussi d'une suprématie de la culture bureaucratique ou savante sur la culture populaire) ;

- la promotion pour chaque citoyen et chaque groupe des valeurs de prise de responsabilité et d'engagement dans et pour la société ;
- la contribution à un rapprochement des citoyens par rapport aux centres de décision (à l'exact inverse de la logique technocratique).⁶

Promouvoir ainsi une visée égalitaire, des attitudes d'engagement (pour certains participants, le militantisme), une participation politique n'implique pas que l'on considère que tous les participants sont magiquement les mêmes (« tous chercheurs ! »), sans prendre en compte le travail (et les conditions qui le rendent possible) qui est nécessaire pour produire, mais implique de voir sur quoi vont se jouer le dialogue égalitaire, l'engagement et la visée politique.

Notre position en la matière (en manière de principe de réponse à cette épreuve) est la suivante : **le plus possible de symétrie dans la limite de la tenue correcte des rôles nécessaires.**

Nous allons le voir, cette formule n'implique pas que des rôles soient réservés à telle catégorie de participants, qui pourraient ou devraient en avoir l'exclusivité ; pas davantage, que tout le monde doive tout faire à chaque moment du processus ; à tout le moins, tous les choix doivent être pris conjointement et lorsqu'une catégorie ne participe pas ou peu à telle séquence, il importe qu'elle puisse exercer un contrôle sur ce qui a été réalisé : « Etait-ce bien ce qu'on a décidé ? Est-ce que ça correspond aux choix qui ont été opérés ? ».

Concrètement, cette épreuve se décline en au moins **cinq domaines d'action.**

3.1. La composition du groupe

Le Décret ne précise pas, lorsqu'il évoque « les participants », si ceux-ci doivent être les mêmes à chaque étape du processus de la recherche.

Nous pensons que c'est impératif si l'on veut effectivement promouvoir un dialogue égalitaire : il serait trop facile à nos yeux, pour l'équipe de recherche, de se ménager un leadership confortable si elle définissait elle-même, pour chaque étape, un groupe de participants ad hoc et changeant. Il y aurait certes de la participation, mais s'agirait-elle d'une « recherche participative » ?

D'autre part, la composition du groupe est aussi déterminante. Pour la recherche argent, il nous paraissait exclu de ne réunir qu'un groupe de professionnels (de la gestion de l'argent des pauvres), mais aussi peu favorable à l'objectivation que le groupe des professionnels soit absent de la production de connaissances, dans toutes ses étapes : on parle différemment de l'autre lorsque cet autre est représenté dans le groupe des destinataires.

3.2. *Nous posons qu'il y a de l'analyse et de la connaissance potentielle partout ;* il n'y a donc pas un monopole « métier » qui autorise des exclusivités.

Par exemple, chacun est susceptible d'utiliser des lieux communs (au sens de Pierre Bourdieu : des arguments **avec** lesquels on raisonne mais **sur** lesquels on ne raisonne plus⁷). Ainsi de cette remarque d'un militant à propos des responsables politiques qui continuent – et ils sont nombreux – à se référer à la théorie économique du ruissellement malgré tous les démentis dont elle a fait l'objet :

L'épure de ces idées fausses peut se formuler comme suit : « il faut bien que certains créent de la richesse pour qu'il y ait quelque chose à redistribuer pour les autres ; il faut donc « libérer »,

⁶ Cf. J. Blairon, « Trois questions d'éducation permanente », publication de la FESEFA, <https://www.fesefa.be/wp-content/uploads/2025/01/20250129-ANALYSES-Trois-questions-d-education-permanente-JB.pdf>, p. 6.

⁷ Cf. *Mémo sur l'argent des pauvres, op. cit.*, p. 11.

favoriser et récompenser l'action de ces créateurs. »

Combien de politiques de relance se sont-elles réellement affranchies de ce lieu commun dont l'effet principal est d'accroître, par effet d'aubaine, la richesse des plus riches, leur permettant en outre de la capturer de telle manière qu'elle échappe à la redistribution ?

Benoît, TVM, n'en est pas dupe ; en évoquant les raisonnements de Thomas Piketti et en pointant le rôle de la banque centrale européenne et des Etats, il constate que le « ruissellement » s'arrête aux deux tiers de la « pyramide » et il invite à la retourner :

« Le problème c'est le différentiel qu'il y a entre les gens d'en bas et les gens d'en haut. Si on prenait un tout petit peu aux gens d'en haut pour équilibrer ce qui est en bas, tout le monde serait heureux. Tout le monde aurait de la joie de vivre, on verrait ça sur les visages des gens. Maintenant, quand on croise des gens, ils sont tous un peu... Pourquoi ? Parce que c'est dur. »⁸

Lorsque nous disons « connaissance potentielle », nous rappelons que quelle qu'en soit la forme, la production de connaissances dépend d'un travail (réflexif, de confrontation, de prise de distance).

3.3. L'implication dans le vécu partagé doit être présente dans toutes les catégories de participants

Chacun (chaque catégorie de participants, en l'occurrence pour la recherche « argent » : les militants et professionnels du RWLP, les professionnels qui interviennent sur l'argent des pauvres, les chercheurs) doit pouvoir jouer un ou plusieurs **vrais rôles**, ce qui exclut de cantonner certains dans le témoignage ou les données chaudes ou le ressenti... et d'en exempter les autres !

Le vécu de l'argent concerne aussi les chercheurs ou les travailleurs sociaux...

L'idée du « vrai » rôle est empruntée à Michel Callon, qui montre notamment comment des marins pêcheurs ont pu endosser le rôle de chercheurs en condition réelle (la mer transformée en laboratoire).⁹

3.4. Il faut trouver la manière appropriée d'articuler des propositions générales et des propositions particulières pour produire des tentatives d'explication du monde

Nous préférons parler ici d'articulation des savoirs plutôt que de « croisement », ne voyant pas trop quelle épreuve impose et s'impose un tel croisement.

En matière d'articulation, nous connaissons la proposition de Karl Popper qui pose que la connaissance objective postule l'articulation d'une proposition générale et d'une proposition particulière, en une manière de syllogisme.

Popper propose en fait de considérer un objet à expliquer (explicandum) et de poser qu'il s'agit au fond d'articuler, dans la logique d'un syllogisme valide, une proposition générale (un savoir institué en l'occurrence) et une proposition particulière (une observation).

Soit cet explicandum (exemple donné par Popper) : un rat est trouvé mort dans un laboratoire.

La connaissance objective du fait est assurée par une proposition générale « on sait (variante : la science a établi) qu'un rat qui absorberait une dose d'au moins telle quantité de tel produit n'y pourrait survivre » ;

⁸ *Mémo sur l'argent des pauvres, op. cit., p. 91.*

⁹ M. Callon, « Eléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *Sociologie des sciences et des techniques*, Paris, Presses Universitaires de France ; CAIRN (ISSN 0066-2399), *L'Année sociologique*, n°36, pp. 169-208, 1986.

or il se fait qu'en autopsiant l'animal mort, on a trouvé dans son estomac x grammes de telle substance ; donc on connaît l'explication de la mort de l'animal¹⁰.

Il reste cependant que des problèmes spécifiques d'articulation surgissent dans une recherche participative. Ce qui est à expliquer peut faire l'objet de débat (telle personne est-elle pauvre parce qu'elle jette l'argent par les fenêtres ou, comme le montre Zelizer, c'est parce qu'elle est pauvre qu'elle jette précisément l'argent par les fenêtres ?).

Dans bien des cas, dans la recherche participative, c'est la proposition particulière qui « tire » l'articulation et qui appelle une proposition générale qui permettra de rendre raison de la situation (ou du comportement, etc.).

Ainsi de ce savoir d'expérience relaté par une militante du RWLP :

Je m'intéresse à une femme qui s'appelle Emma Goldman qui était une anarchiste du XIXème siècle et en fait elle est allée aux Etats-Unis, elle a eu un parcours très militant et à un moment donné elle a fait une formation de sage-femme. Et alors elle allait accoucher des femmes du peuple, quoi. Et c'était parfois le 5ème ou le 6ème enfant et elle a commencé à s'intéresser à la contraception parce qu'elle entendait des femmes qui disaient « J'ai des enfants, je n'en veux plus, j'ai deux enfants qui sont malades, lequel je soigne en premier ? ». Des femmes qui devenaient dingues comme ça, parce qu'à un moment donné, quand le choix comme ça est impossible à faire, on pète un plomb, en fait. On déclenche. Et c'est là qu'on va claquer tout son fric, on va passer des nuits dans un café parce qu'à un moment donné, les choix ne sont...Des choix rationnels, ça ne marche pas en fait.¹¹

On peut à partir de là reconstruire un syllogisme valide.

Explicandum : les comportements irrationnels en termes de gestion qui existent quand on est soumis à la pauvreté.

Explicans : V. Zelizer a montré que c'est à cause de contraintes trop nombreuses, trop fortes et trop constantes qu'un comportement économique irrationnel peut être adopté (sans être compris par l'extérieur).

Et précisément des faits d'expérience de cette nature sont rapportés.

Donc on peut connaître la cause de tels comportements (et renverser la vulgate dominante).

Il y a aussi des traductions politiques à tirer de la connaissance ainsi établie ; nous parlons de traduction, parce que l'action politique va transformer la situation en problème qui relève du champ politique pour pouvoir lui donner une réponse propre à ce champ.

Par exemple, pour le rat, on pourra trouver une traduction politique correspondant au problème : « renforcer la sécurité de l'accès aux produits » ou au problème « vérifier l'utilité de l'expérimentation animale ».

Dans la section 28¹², Lucie raconte que quand ses enfants étaient petits elle ne pouvait pas s'offrir les services d'une crèche ; elle a donc gardé ses enfants chez elle et a fait profiter de ce service bénévole des familles voisines, non sans succès, notamment pendant l'adolescence de ces jeunes. Non sans humour, Lucie constate qu'elle a fait le travail du SAJ (Service de l'Aide à la Jeunesse), tout en regrettant : *j'ai pas compris la manière de fabriquer de l'argent pour moi.*

¹⁰ K. Popper, *La connaissance objective*, Paris, Flammarion, 2009.

¹¹ *Mémo sur l'argent des pauvres*, op. cit., p. 27.

¹² Idem, p. 63.

Quel explicandum énoncer à ce propos ? (Confronté à des comparaisons : est-il une exception ; trouve-t-il confirmation dans d'autres situations ?)

Quel explicans (proposition générale) mobiliser par rapport à cette situation ?

Quelle traduction politique en donner ? En l'occurrence, nous nous trouvons en face d'une des promesses non tenues de l'État social actif, qui promettait de considérer comme une preuve d'activité de la personne la tenue pour elle d'un travail informel¹³.

La spécificité de la recherche participative consiste ici à traiter avec rigueur la question de l'épaisseur que l'on peut donner à l'explicandum : une situation récurrente ou non ; une traduction politique qui peut se situer à plusieurs niveaux de réalités, comme le niveau des pratiques et de l'organisation (exemple : une relation de médiation de dettes) ; le niveau politique (comme les orientations de l'État Social actif) ; le niveau du modèle de société (la pression de se réaliser individuellement qui est formatée pour celles et ceux qui sont les moins dotés en moyens divers).

3.5. Comment rendre possible une utilité sociale de la recherche participative

On peut sans doute s'accorder facilement sur le fait que par nature la recherche participative n'est pas faite pour rester dans les tiroirs. D'ailleurs, les participants interrogent très régulièrement d'emblée directement les chercheurs :

« *Qu'est-ce que vous allez en faire ?* » ;
« *A quoi ça va servir ?* ».

A l'inverse d'une commande, dont le résultat appartient au commanditaire (qui peut avoir commandé une recherche pour qu'elle tienne lieu d'action, c'est-à-dire pour ne pas agir ou qui peut ne pas tenir compte des résultats s'ils ne lui conviennent pas), dans la recherche participative, les participants ont un rôle de commanditaire à jouer.

Ils sont aussi décideurs de l'utilité sociale du travail et de la stratégie qui sera mise en œuvre pour donner à cette utilité quelque chance d'être effective.

Dans le cas de la recherche argent telle que publiée par l'ABFRIS, l'utilité sociale a été définie comme suit :

- tenter d'influencer la manière dont les professionnels considèrent et agissent à propos de l'argent des pauvres ;
- tenter d'agir sur les représentations politiques de la situation de pauvreté.

La forme qui a été donnée à la publication par l'Abfris : un mémo composé d'unités de sens courtes, allant à l'essentiel, qui peuvent être lues de manière indépendante mais aussi cumulative a paru donner quelques garanties d'une utilisation effective par des formateurs des futurs professionnels, par des équipes de professionnels, mais aussi par des experts au service de responsables politiques, confrontés notamment à l'insistance de propositions particulières qui dévoilent une réalité dont bien des responsables politiques sont tout à fait déconnectés.

C'est ce qui explique aussi que la conduite de l'usage social de la recherche participative a été donnée au RWLP, les chercheurs de l'asbl RTA se mettant au service des actions diverses qui ont été, sont et seront entreprises, comme la remise de l'ouvrage, en mains propres, à tous les ministres des gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie Bruxelles lors d'une rencontre où les militants du RWLP ont pu exposer leurs attentes et analyses (en 2025).

¹³ Cf. J. Blairon et C. Mahy (dir.), « Les promesses non tenues de l'État social actif », in *Politiques sociales et violence symbolique*, Louvain-la-Neuve, Academia/L'Harmattan, 2017, pp. 342 et sq.

4) COMMENT PRENDRE EN COMPTE LA DIMENSION INTER-INSTITUTIONNELLE DE L'ACTION DE RECHERCHE ?

Une quatrième catégorie d'épreuves concerne le fait qu'en tant qu'action, la recherche participative est ex officio celle d'institutions (en l'occurrence d'associations), bien au-delà d'interactions entre individus ou groupes agissant pour leur propre compte.

Pour RTA et le RWLP, par exemple, cette recherche participative s'inscrit dans un accord structurel, qu'elle exprime. Le fait pour RTA de consacrer une bonne partie des moyens correspondant à son agrément en éducation permanente à la question des inégalités telle qu'elles frappent les personnes en situation de pauvreté ; le fait, pour le RWLP, de consacrer de l'énergie et du temps à produire, avec ses militants et ses professionnels, des argumentaires objectivés, en pleine conscience que la lutte politique est aussi aujourd'hui une lutte de connaissances, comme l'a démontré Pierre Bourdieu¹⁴.

La prise en compte des enjeux institutionnels des uns et des autres, du contexte institutionnel de chacun, des stratégies institutionnelles déployées de part et d'autre et ensemble est pour nous une autre exigence spécifique impliquée par la recherche participative en éducation permanente.

N'en donnons comme exemple que la temporalité : y a-t-il, par exemple dans le chef de l'institution partenaire, une échéance politique à ne pas rater ? La durée que prend le projet est-elle compatible avec l'énergie institutionnelle requise par l'ensemble des actions et combats dans lesquels l'institution partenaire est prise ?

5) COMMENT ARTICULER OBJECTIVATION ET ENGAGEMENT ?

La question se pose pour chaque catégorie de protagonistes.

Pierre Bourdieu, surtout dans la dernière partie de sa carrière, posait que les deux postures n'étaient pas incompatibles¹⁵.

Ceci ne veut pas dire que la recherche participative doit devenir un instrument idéologique, au service de positions pré-définies qu'elle aurait à illustrer.

Il s'agit au contraire d'un investissement réflexif qui permet, à côté d'autres types d'actions, de faire progresser les luttes concernées, en produisant des connaissances objectivées, en élaborant des argumentaires, en donnant de l'épaisseur à ce qui est vécu et de la réalité à l'action de production de savoirs.

Cette épreuve implique selon nous une vigilance, dès le début de la recherche participative, aux effets qu'on cherche à produire et pour qui.

En l'occurrence, nous partageons avec les militants du RWLP une révolte par rapport à l'hypocrisie sur l'argent, par rapport au déni du fait si bien exprimé par une militante : *Quand y a pas, y a pas*. Nous partageons aussi le constat que les professionnels du social étaient à la fois divisés sur la question de l'argent des pauvres et souvent contraints par leur hiérarchie à faire un travail autre que celui pour lequel ils s'étaient engagés et formés. Reconnaître ces points a été un guide pour tenter de déplier au mieux tout ce que cette hypocrisie a pour fonction de masquer, tous les effets qu'elle peut produire ou favoriser.

14 P. Bourdieu, *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil, 1997, p. 221 : *La lutte politique est une lutte cognitive (pratique et théorique) pour le pouvoir d'imposer la vision légitime du monde social, ou plus précisément, pour la reconnaissance, accumulée sous forme de notoriété et de respectabilité, qui donne autorité pour imposer la connaissance légitime du monde social, de sa signification actuelle et de la direction dans laquelle il doit aller.*

15 P. Bourdieu, « Responsabilités intellectuelles », in « Les chercheurs et le mouvement social », *Interventions, Science sociale et action politique*, Marseille, Agone, 2002, p. 465.

CONCLUSION

Dans ce retour réflexif sur des recherches participatives réalisées ou en cours, nous avons essayé de prendre la mesure des exigences que cette forme particulière de travail de recherche implique.

Ces exigences ne sont pas en effet spécifiées outre mesure dans le cadre légal qui rend possible et soutient ce type de réalisation, soit le Décret de 2018 visant à soutenir *le développement de l'action d'éducation permanente dans le champ de la vie associative*.

Nous avons construit ce retour réflexif à propos de la collaboration structurelle que les deux associations – RTA et le RWLP – ont décidé de conclure pour développer conjointement des actions impliquant la participation effective des premières et premiers concernés par certaines problématiques : l'utilisation de l'argent ; les choix alimentaires.

A nos yeux, la recherche participative implique un haut niveau d'exigence, que nous avons essayé de qualifier en nommant les épreuves auxquelles ce niveau correspond.

Ces épreuves qui nous paraissent, dans le système qu'elles forment, être spécifiques aux recherches participatives définies par le Décret revu en 2018, touchent selon nous à des catégories inter-connectées :

- éviter l'exploitation des participants ;
- ne pas leur voler leurs créations et ne pas les faire servir à des fins contraires aux leurs ;
- assurer dans et par la recherche participative une démocratie culturelle, ce qui peut poser des problèmes à plusieurs niveaux (la composition du groupe participant ; la représentation du rapport de l'acteur à la connaissance ; l'implication dans le partage du vécu ; l'articulation des connaissances et la tenue des différents rôles qu'elle implique ; l'utilité sociale de la recherche) ;
- prendre en compte la dimension inter-institutionnelle de l'action de recherche ;
- articuler objectivation et engagement.

Identifier ces catégories d'épreuves doit selon nous soutenir l'auto-évaluation d'une telle action de recherche, mais peut aussi, nous l'espérons, aider à trouver de manière partenariale, à l'occasion de chaque projet, les réponses que ces épreuves exigent.



Pour citer cette analyse

Christine Mahy, Jacqueline Fastrès et Jean Blairon, « Retour sur les exigences d'une recherche participative en éducation permanente », *Intermag.be*, RTA asbl, mars 2025, URL : www.intermag.be/.